

Communiqué de presse – 16 novembre 2021

Accord signé entre le Cerema et INRAE : accélérer la transition environnementale des territoires

À l'occasion de l'ouverture du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2021, Philippe Mauguin, Président-directeur général d'INRAE, et Pascal Berteaud, Directeur général du Cerema, ont signé ce mardi 16 novembre un accord de partenariat renforcé pour les cinq prochaines années. Gestion durable de l'eau et des sols, protection de la biodiversité, prévention des risques naturels, hydrauliques et environnementaux, sont autant de défis à relever pour lesquels les services de l'État et les acteurs des territoires ont besoin d'appui scientifique et technique. Bien implantés localement, INRAE et le Cerema souhaitent renforcer leurs collaborations déjà existantes et en nouer de nouvelles autour du même objectif : produire des connaissances scientifiques, des méthodes et des outils mobilisables, et apporter une expertise publique pour accélérer la transition environnementale des territoires aux échelles locale, nationale comme européenne ou internationale.

Organismes publics de recherche, d'innovation, d'expertise et d'appui aux politiques publiques, INRAE et le Cerema collaborent depuis 2015¹ à travers des études et des projets qui ont pour dénominateur commun la production et le transfert de connaissances scientifiques et la mise au point d'outils d'aide à la décision et de (bio)technologies au service des acteurs des territoires. Les deux entités souhaitent renforcer la coordination de leurs actions pour accélérer le développement de systèmes d'alerte, d'information et de protection des territoires et optimiser l'utilisation des ressources. Leurs travaux communs, guidés par la gestion raisonnée des ressources naturelles et la gestion des risques, seront ainsi à disposition des services de l'État, des collectivités locales, du monde économique. Plus globalement, leurs résultats soutiendront le développement durable de la société et l'adaptation des activités humaines et des territoires aux changements globaux.

Des travaux communs autour de 5 grandes thématiques prioritaires

Les deux organismes publics s'attacheront à renforcer leurs collaborations dans les domaines suivants :

1. Risques naturels : aléas, vulnérabilités et exposition
 - Risques liés à l'eau : ouvrages hydrauliques et ouvrages de protection (digues, barrages...)
 - Risques terrestres, en particulier en milieu de montagne (chutes de blocs, mouvements de terrain...)
2. Petit et grand cycles de l'eau
 - Ressources en eau (modélisation hydrologique, gestion de l'eau en milieu urbain...)
 - Assainissement
3. Gestion durable des territoires
 - Bioéconomie, flux, circularité et intégration territoriale (matériaux bio-sourcés, agro-matériaux...)
 - Observation du territoire
 - Sol : artificialisation, préservation, restauration...

¹ Cette première collaboration entre les deux organismes était effective sous Irstea, devenu INRAE en janvier 2020 lors de la fusion avec l'Inra.

4. Qualité et gestion des écosystèmes, ingénierie écologique
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Leurs travaux pourront prendre diverses formes : études, expertises, prospectives, projets de recherche adossés à des expérimentations de terrain, mais aussi normalisation, réglementation technique, certification de produits ou encore élaboration de méthodes et de procédures communes. Chaque fois, INRAE et le Cerema s'emploieront à valoriser, diffuser et transférer les résultats de leurs travaux vers les acteurs publics en formant ces derniers. Ces actions communes devront appuyer l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques liées à la gestion environnementale, aux niveaux national, européen et international. INRAE et le Cerema favoriseront également la coopération entre les instituts Carnot respectifs des deux établissements, Eaux & Environnement et Clim'adapt.

« Nos deux organismes produisent des connaissances et des expertises scientifiques au meilleur niveau dans le domaine des risques naturels, de la préservation des ressources et de la gestion durable des territoires au sens large. Le renforcement de nos liens marque notre engagement à aider les acteurs publics à faire face aux urgences des enjeux environnementaux et en cela, à faire accélérer, ensemble, la transition de nos territoires ! », déclare Philippe Mauguin, Président-Directeur général d'INRAE.

« L'urgence des défis impose que nos établissements renforcent leurs coopérations. Elles permettront le développement des expérimentations à toutes les échelles et la consolidation des connaissances pour les mettre à disposition des acteurs locaux. Par cet accord, les établissements dynamisent la synergie de leurs réseaux au service de tous les territoires », souligne Pascal Berteaud, Directeur général du Cerema.

Contacts presse :

Service de presse d'INRAE : presse@inrae.fr – 01 42 75 91 86

Service de presse du Cerema : presse@cerema.fr – 06 73 66 16 61

À propos d'INRAE

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques créé le 1^{er} janvier 2020. Institut de recherche finalisé issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, INRAE rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 268 unités de recherche, de service et expérimentales implantées dans 18 centres sur toute la France. L'institut se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources, des écosystèmes et des risques.

À propos du Cerema

Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Il est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets et les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.